

L'utilisation de l'outil informatique en classe

Introduction

Alors que les ordinateurs, tablettes, smartphones sont manipulés naturellement par la majorité d'entre nous et ce dès le plus jeune âge, pourquoi l'implémentation de l'outil informatique à l'école reste-t-elle si timide voire compliquée ?

Dans la mouvance d'une école inclusive, l'utilisation des outils informatiques est un aménagement raisonnable, voire incontournable, pour certains enfants. Ils peuvent contribuer à leur permettre de rester dans le circuit de l'école « ordinaire » et ce malgré leurs troubles spécifiques d'apprentissage.

Lorsque les aides traditionnelles ne suffisent plus, que la phase d'apprentissage à l'utilisation de l'outil numérique est déjà bien amorcée et qu'un ou des enseignant(s) sont preneurs du projet ou du moins n'y sont pas opposés, alors il est sans doute temps de l'introduire en classe.

Pour rappel¹, il est essentiel de garder en tête que ce n'est pas parce que l'outil informatique est utile, voire incontournable, pour un élève à profil « dys », qu'il l'est obligatoirement pour notre enfant.

L'utilisation d'une aide informatique ne sera efficace que si elle a fait l'objet d'une préparation minutieuse et réfléchie en partenariat avec l'équipe pédagogique / thérapeutique au risque sinon d'amener du côté des enseignants comme celui de nos enfants de graves désillusions. Il est souhaitable de garder une aide adaptée pour éviter que notre enfant ne s'enfonce dans la spirale de l'échec et dans le sentiment qu'il n'y arrivera jamais.

1. Pourquoi penser à introduire l'outil informatique en classe ?

A un moment donné, les aides humaines et les stratégies proposées par le thérapeute peuvent ne plus suffire. Par exemple, lorsque la prise de notes s'accroît en classe, notre enfant, s'il écrit trop lentement, risque de perdre bon nombre d'informations du fait que son acte d'écriture nécessite beaucoup d'efforts cognitifs, vu son trouble.

¹ Voir fiche : « Et si mon enfant utilisait un ordinateur, une tablette ? »

De plus, en avançant dans son cursus scolaire, l'élève désire prendre de l'autonomie et répondre seul aux exigences qui lui sont demandées. Ainsi, les outils technologiques peuvent prendre le relais, être un vrai tremplin vers cette autonomie et lui garantir ainsi l'accès aux apprentissages au même titre que les autres élèves de sa classe.

Néanmoins, le simple fait d'arriver en classe avec son ordinateur ne sera pas suffisant si d'autres aménagements n'ont pas été pensés en équipe tels que l'adaptation des documents, la possibilité d'être interrogé oralement, l'octroi de temps supplémentaire,... L'outil informatique ne résout pas tout !

2. Quand penser à introduire l'outil numérique à l'école?

Certains enfants, et particulièrement les adolescents, ne veulent pas se démarquer et ont peur de la différence. Néanmoins, la peur ne doit pas être un frein.

Voici les moments propices à son introduction :

- Quand l'enfant présente des troubles praxiques importants entravant son écriture.
- Quand les troubles « dys » risquent de provoquer un décrochage scolaire.
- Quand le thérapeute qui connaît bien notre enfant, l'y encourage fortement.
- Quand le journal de classe, les cours sont incomplets ou difficilement lisibles.
- Quand les effets des troubles spécifiques d'apprentissage posent problème aux professeurs (écriture illisible, lecture déficitaire...).
- Quand la lenteur, les difficultés en écriture, lecture, gestion des cours... deviennent handicapantes.
- Quand l'enfant rentre épuisé de l'école.
- Quand l'enfant sent que l'ordinateur va l'aider.
- Quand l'enfant a acquis les prérequis indispensables à l'utilisation de l'outil.
- Lorsqu'il y a un décalage important entre le travail fourni, les connaissances et les résultats.
- Lorsque l'estime de soi de notre enfant est mise à mal.
- Quand l'enfant a moins d'autonomie que ses congénères et doit systématiquement demander de l'aide à ses copains et à la maison...
- Etc.

3. Comment introduire l'outil numérique à l'école ?

3.1 Rencontrer la direction, l'enseignant et/ou l'équipe coordinatrice « dys »

Il est indispensable d'avoir l'accord de la direction et lui expliquer en quoi l'outil numérique permet à notre enfant de contourner certaines de ses difficultés. Cette rencontre peut se faire entre un ou plusieurs acteurs de l'école (direction, professeurs, CPMS), le thérapeute et nous parents. N'hésitons pas à montrer des exemples concrets comme par exemple des notes de cours illisibles pour justifier notre demande. Être accompagné par le thérapeute qui suit notre enfant (logopède, neuropsychologue, graphothérapeute par exemple), est un plus incontestable. Le neuropédiatre peut également fournir un document détaillant les besoins de l'enfant en matière d'aménagements raisonnables et d'utilisation de l'informatique.

Il est utile d'aborder les détails pratiques : comment protéger l'ordinateur pendant les récréations et éviter le vol ? Comment s'assurer que l'élève ne trichera pas durant les évaluations ? Est-il possible d'installer « à demeure » une imprimante en classe ? Etc.

En cas de changement d'école, il est important d'obtenir avant la rentrée scolaire l'accord ferme que l'outil informatique sera accepté en classe. Ce peut être un critère de décision en faveur de cette école.

3.2 Préparer son outil informatique

Nous conseillons d'installer sur l'ordinateur les logiciels qui seront utiles à notre enfant² ainsi que, si possible, ses manuels scolaires. La majorité des maisons d'édition belges acceptent de fournir les manuels en PDF moyennant une attestation de troubles et un engagement formel de ne pas en diffuser le contenu. (Il existe actuellement un projet de plateforme commune à toutes les maisons d'édition où seraient centralisées les demandes. Cela permettrait aux élèves « dys » de télécharger les manuels au format numérique en une seule démarche administrative. A suivre...).

Les moments durant lesquels notre enfant utilise son outil sont à évaluer régulièrement en fonction des besoins et en accord avec les professeurs. En effet,

² Voir fiche « Logiciels »

pour un même cours, un jeune utilisera son ordinateur alors qu'un autre sera plus à l'aise avec son crayon.

3.3 Informer les enseignants

Assez peu de professeurs ont l'expérience d'un élève informatisé et pour certains l'introduction de cet outil fait peur (favoritisme ? surcroît de travail pour lui ?). C'est donc peut-être à nous, parents, ou au thérapeute de leur expliquer son utilité : se faire « lire » les textes (sans déranger la classe moyennant des écouteurs), compléter des documents et son journal de classe, prendre note, dessiner son cours de géométrie, rédiger...

Il est bon de voir avec le professeur s'il est possible de transmettre à notre enfant les cours au format numérique ou à défaut au format papier (ils devront dès lors être scannés). L'idéal est de le réaliser anticipativement aux cours afin qu'ils soient directement exploitables en classe. Concernant les évaluations, il est souhaitable que le professeur laisse le choix à l'élève d'utiliser ou non l'outil numérique. L'élève apprendra rapidement à choisir l'option qui lui convient le mieux.

Les besoins d'un élève informatisé en classe peuvent changer dans le temps (par exemple sa dactylographie permet à un moment de passer à une prise de notes via le clavier) et selon les apprentissages (par exemple, dans le cadre du cours d'histoire, l'exploitation des documents se fait via l'ordinateur alors que le tracé d'une ligne du temps est plus aisé à la main). Restons à l'écoute de notre enfant (c'est lui qui connaît le mieux ses forces et ses limites) et en lien avec les enseignants pour évaluer ensemble et ainsi opter pour la meilleure solution.

3.4 Que dire aux élèves de la classe ?

Écoutons notre enfant : désire-t-il que la logopède, le professeur, un membre du CPMS, ou nous-mêmes venions expliquer en classe le pourquoi de cet ordinateur, de cette tablette ? Préfère-t-il l'expliquer lui-même à toute la classe, ou simplement répondre au cas par cas et « en privé » aux copains qui lui poseront des questions ? Respectons ses choix autant que possible.

D'expérience, les élèves acceptent facilement la présence d'un outil numérique chez un de leurs camarades ; si, dans un premier temps, cela paraît « trop cool », ils comprennent très vite que dactylographier les cours, écouter des textes lus par une voix robotique, devoir tracer des formes géométriques avec un logiciel spécialisé n'est pas aussi amusant qu'un jeu vidéo ! Les outils numériques font partie de leur paysage quotidien, et nous n'avons encore jamais eu d'échos de stigmatisation par les pairs.

4. Comment éviter les écueils ?

Afin que l'outil numérique reste un allié, voici un pense-bête non exhaustif :

À la maison :

- Recharger la batterie tous les soirs pour ne pas tomber en panne à l'école.
- L'élève devra très souvent jongler entre ce qu'il fait à l'ordinateur et ce qu'il fait sur papier. Chaque jour si possible, il faut prendre le temps de tout remettre en ordre dans le classeur et sur l'outil numérique. On peut scanner ou dactylographier les feuilles du jour pour avoir un cours numérique complet.
- Y installer un maximum de cours et de documents avant le cours.
- Continuer l'apprentissage suivant le besoin. En grandissant, le jeune va acquérir de plus en plus d'autonomie avec son outil et recherchera lui-même à se perfectionner : comment intégrer une image, une vidéo dans tel document, comment faire une belle ligne du temps, comment dicter à son ordinateur... En secondaire, Il sera bon aussi d'apprendre à utiliser un logiciel de prise de notes tel que OneNote, Evernote, Notability...
- ...

À l'école :

- Pour aider à ce que l'outil numérique soit un allié, certaines écoles font le choix d'établir une « charte » d'utilisation acceptée par les enseignants, notre enfant et nous parents. Le cadre est ainsi posé et certains points non négociables.

- Ne pas vouloir tout faire via l'outil numérique : pour certains, il peut être plus facile de tracer à la main une ligne du temps, un schéma compliqué, un dessin. Parfois photocopier ou photographier un document à partir d'une source fiable peut être la meilleure solution.
- En cas de « bug », ne pas chercher à résoudre à l'école le problème au risque de ne plus suivre le cours. Eteindre la machine, et continuer manuellement. Trouver une solution le soir à la maison, ou se faire aider par une personne ressource.
- L'élève doit savoir qu'il a toute la confiance de ses professeurs et ne jamais en abuser. Il ne doit jamais tricher ou jouer, cela compromettrait inévitablement l'utilisation de cet outil si précieux pour lui.

5. Comment produire des documents numériquement accessibles ?

Un document papier n'est pas toujours numériquement exploitable. Le plus simple est de fournir à l'élève des documents soit sous format d'un PDF non protégé (c'est-à-dire, dans lesquels des annotations peuvent être ajoutées ou lisibles par un logiciel de synthèse vocale) soit réalisés avec un logiciel de traitement de texte et ce, via une clé usb ou via un transfert électronique.

Si ce n'est pas possible, l'étape du scan et celle de l'OCR³ sont inévitables et font perdre du temps à l'élève. Il ne faut pas oublier que cette étape de reconnaissance optique peut prendre du temps, celui-ci étant variable avec la longueur du texte, sa complexité dans la mise en page, le logiciel utilisé. Aussi bon ce dernier soit-il, il n'est jamais parfait. La qualité du texte obtenu dépendra toujours de la qualité du document original. En effet, un document mal photocopié, rempli d'enluminures, réalisé dans une mise en page complexe risque de rester peu lisible. La prise de conscience de cette étape par les enseignants sera facilitée en leur montrant, sur l'écran, des documents devenus non exploitables. Cela les encouragera à fournir aussi souvent que possible pour eux des documents numériquement accessibles.

³ Optical Characters Recogna (reconnaissance optique des caractères)

Sous la coordination d'Anne Floor UFAPEC avenue des Combattants 24 à 1340 Ottignies – 010/42.00.50
et d'Anne Demanet APEDA – www.apeda.be

6. Evaluations externes

Comme stipulé dans les circulaires relatives aux passations des évaluations externes (CEB, CE1D et CESS), l'outil informatique est autorisé s'il a été utilisé durant l'année scolaire. Néanmoins des restrictions seront émises pour la passation de certaines épreuves, comme par exemple l'interdiction d'utiliser le correcteur orthographique pour la production d'écrit. La modalité d'obtention de la version numérique est indiquée dans la circulaire. Il est fortement conseillé de vous assurer auprès de la direction que cette demande bien spécifique ait bien été introduite.

Pour aller plus loin

- Asbl cœur à corps : formation à l'iPad (<http://www.asblcoeuracorps.net/>)
- Le cartable numérique : <http://www.cartablenumerique.ch/index.php/fr/>
- En néerlandais : projet « Eureka » : <https://www.adibib.be/surfplank>